

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras



**Siège Social :**

5 rue de l'Europe  
**62127 MAGNICOURT EN COMTÉ**  
**☎ : 03 21 41 27 55**  
**✉ : syndicathvl@gmail.com**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Le six mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, les membres du Comité syndical se sont réunis, au Tiers-Lieu de Magnicourt en Comté, en suite d'une convocation en date du vingt-sept février deux mille vingt-cinq, sous la présidence de **Monsieur Pierre GUILLEMANT**.

**Étaient en outre présents :**

Délégués titulaires :

Mesdames Joëlle ALLEMAN, Nicole GODART, Odile LECLERCQ.

Messieurs Joël BÉGHIN, Hervé BONNE, Daniel DERICQUEBOURG, André FLAMENT, Fabrice MONCHY, Jean-Marc ROVILLAIN.

Déléguée suppléante :

Madame Nathalie DI FILIPPO (suppléante de Monsieur Michel DERACHE).

**Étaient absents et excusés :**

Messieurs Michel DERACHE et Guillaume BLONDEL.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

Monsieur Fabrice MONCHY est élu Secrétaire,  
La séance est ouverte.

Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL  
du 6 mars 2025**
**Vote des Comptes Administratifs 2024 (Budgets Général, Eau, RPI et CLSH)**

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2025 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Président,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif 2024 :	Dépenses de fonctionnement :	47 598.48 €
Budget Général	Recettes de fonctionnement :	1 253.47 €
	Résultat propre à l'exercice 2024 :	- 46 345.01 €
	Résultat cumulé au 31/12/2024 :	1 887.29 €
	Dépenses d'investissement :	0.00 €
	Recettes d'investissement :	1 515.90 €
	Résultat propre à l'exercice 2024 :	1 515.90 €
	Résultat cumulé au 31/12/2024 :	7 638.96 €
	Restes à réaliser – Dépenses :	0.00 €
	Restes à réaliser – Recettes :	0.00 €
Compte Administratif 2024 :	Dépenses de fonctionnement :	375 863.41 €
Budget Eau	Recettes de fonctionnement :	501 616.01 €
	Résultat propre à l'exercice 2024 :	125 752.60 €
	Résultat cumulé au 31/12/2024 :	829 883.27 €
	Dépenses d'investissement :	175 960.18 €
	Recettes d'investissement :	112 285.67 €
	Résultat propre à l'exercice 2024 :	- 63 674.51 €
	Résultat cumulé au 31/12/2024 :	10 956.75 €
	Restes à réaliser – Dépenses :	111 749.64 €
	Restes à réaliser – Recettes :	0.00 €
Compte Administratif 2024 :	Dépenses de fonctionnement :	0.00 €
Budget RPI	Recettes de fonctionnement :	0.00 €
	Résultat propre à l'exercice 2024 :	0.00 €
	Résultat cumulé au 31/12/2024 :	0.00 €
	Dépenses d'investissement :	0.00 €
	Recettes d'investissement :	0.00 €
	Résultat propre à l'exercice 2024 :	0.00 €
	Résultat cumulé au 31/12/2024 :	0.00 €
	Restes à réaliser – Dépenses :	0.00 €
	Restes à réaliser – Recettes :	0.00 €

Compte Administratif 2024 :	Dépenses de fonctionnement :	0.00 €
Budget CLSH	Recettes de fonctionnement :	0.00 €
	Résultat propre à l'exercice 2024 :	0.00 €
	Résultat cumulé au 31/12/2024 :	0.00 €
	Dépenses d'investissement :	0.00 €
	Recettes d'investissement :	0.00 €
	Résultat propre à l'exercice 2023 :	0.00 €
	Résultat cumulé au 31/12/2023 :	0.00 €
	Restes à réaliser – Dépenses :	0.00 €
	Restes à réaliser – Recettes :	0.00 €

Monsieur le Président ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote, le Comité syndical, siégeant sous la présidence de Madame Joëlle ALLEMAN, procède au vote des Comptes Administratifs 2024 pour les Budgets Général, Eau, RPI et CLSH et à l'unanimité de ses membres présents soit 10 voix pour :

- **approuve** les comptes administratifs 2024 pour les Budgets Général, Eau, RPI et CLSH
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire par le Président,  
Transmis en Préfecture le 11 mars 2025  
Publié le 11 mars 2025

Pour extrait conforme,

**Le Président du Syndicat HVL,  
Pierre GUILLEMANT**

**Le Président du Syndicat HVL  
Pierre GUILLEMANT**



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)